

Lyon, le 26 novembre 2007

Affaire suivie par :
Pascale Gibert-Ledru
☎ 04 78 63 48 78
✉ conseildedeveloppement@grandlyon.org

Programme de travail 2007-2008 du Conseil de développement du Grand Lyon

Préambule

Le Conseil de développement refondé a été mis en place le 3 juillet 2006. Il a travaillé en 2006-2007 sur la base des saisines qui lui avait été fixées par le bureau du 19 juin 2006 :

- Schéma de Cohérence Territoriale
- La Vision métropolitaine – Lyon 2020
- Le développement durable et l'Agenda 21
- Forum pour une mondialisation responsable

En plus de ces saisines, le Conseil a choisi de s'autosaisir de la question du Vivre Ensemble, au travers des questions de discriminations, d'éducation, d'habitat.

Il a enfin exercé sa mission de développeur de débat public notamment au travers de l'organisation d'un forum avec 80 jeunes de l'agglomération sur la question de la Métropole de demain.

Conformément à la délibération du 1er mars 2006, le bilan de ces travaux fait l'objet d'un rapport annuel en cours de finalisation.

Le programme du Conseil pour l'année 2007-2008 s'inscrit dans la suite de ces travaux et s'organise autour de :

- 2 commissions permanentes,
- 3 groupes de travail,
- des activités complémentaires.

1. Les commissions permanentes

1.1 Commission Aménagement et déplacements

Il s'agit pour cette première année, dans cette commission, d'établir un socle commun et d'une culture commune autour de grandes questions concernant la relation entre les déplacements, le développement économique et l'aménagement urbain, comme notamment :

- L'articulation entre aménagement et déplacements (schéma multipolaire et étoile ferroviaire notamment),
- Les évolutions à venir en matière d'architecture et d'urbanisme pour prendre en compte les nouvelles pratiques de mobilités et de consommation (voiture partagée, vélo'v, e-commerce, etc.),
- La relation entre le développement économique et les évolutions de modes de transports,
- Les effets des déplacements en matière d'environnement et les perspectives d'évolutions possibles,
- La tarification des déplacements et ses effets induits en matière notamment de service ou d'équité sociale.

1.2 Commission Solidarité et Cohésion sociale

Le thème général de travail de la commission est « l'enjeu du vivre ensemble ».

Notre société contemporaine est marquée par des formes de diversité et de différenciation accrues, non seulement au plan social, mais aussi dans les origines culturelles et ethniques, dans les modes de vie, entre générations... Mais elle est aussi de plus en plus fragmentée et traversée par des tendances au « séparatisme social » prenant diverses formes : ségrégation dans l'espace, discriminations, fractures, refus ou peur de l'autre, repli sur soi ou regroupements par affinités sélectives, etc.

L'enjeu du « vivre ensemble », c'est non seulement reconnaître que la diversité sociale est une richesse, mais c'est aussi accepter la différence, partager à certains moments et en certains lieux les mêmes pratiques sociales, urbaines ou culturelles, c'est trouver le bon équilibre entre le besoin d'entre-soi et le rapport à l'autre, s'impliquer dans des actions de solidarité.

Pour le Conseil de Développement, la capacité de « vivre ensemble » est une des conditions de la cohésion sociale et de la solidarité. Il inclut l'exigence, toujours difficile à mettre en œuvre, de la mixité sociale (et aussi culturelle, intergénérationnelle..) dans l'habitat et l'urbanisme, mais va au de-là et interpelle plus généralement la façon dont nous vivons en société.

La commission continuera cette année à travailler sur les trois sujets suivants :

- Le logement, avec la volonté d'alerter sur l'ampleur de la crise que le Conseil considère sous estimée,
- L'écoute des plus exclus au travers d'un travail avec les associations qui agissent avec ces publics autour de la question suivante : comment les aider à prendre la parole et à porter leur message ?
- Le rôle de l'éducation et de la culture dans le vivre ensemble :
 - comment l'éducation participe à l'apprentissage du Vivre ensemble ? comment l'école participe à l'organisation de la diversité sociale dans la cité ?
 - le rôle de la culture dans la reconnaissance de la diversité sociale, dans le brassage social et la promotion du « vivre ensemble » ?

Au-delà de ces éclairages spécifiques, le conseil de développement se propose à travers ce groupe d'engager la construction d'une culture commune et d'un partage d'expériences entre ses membres sur la question de la cohésion sociale, et de formuler dans l'année qui vient des propositions de pistes d'action, partant du partage de ces expériences et traversant les diverses préoccupations du vivre ensemble.

2. Les groupes de travail

2.1 Groupe de travail SCOT : Contribution sur les thèmes sport et culture

Ces thèmes seront abordés sous l'angle de leurs relations avec l'aménagement (donc plutôt dans une optique spatiale), notamment en ce qui concerne la prise en compte des pratiques informelles dans la conception de l'espace public.

Le Conseil de développement a été saisi en 2006 par le SEPAL pour apporter sa contribution au Projet d'Aménagement et de développement Durable qui fut sa première contribution après la refondation.

Suite à ce premier travail, le SEPAL a sollicité le Conseil de développement pour qu'il poursuive ses réflexions sur des sujets plutôt émergents qui apparaissaient dans la contribution du Conseil et qui, outre la question de l'implantation des équipements, interrogent directement la conception de l'espace urbain en raison des modifications d'usage et donc d'organisation qu'elles sous-tendent :

- La prise en compte de la culture et du sport dans les politiques publiques d'aménagement,
- La prise en compte du vieillissement et de la mixité intergénérationnelle

Sur le premier axe "*sport et culture*", il y a au sein du Conseil un certain nombre d'acteurs capables de porter cette problématique et de la faire partager aux autres membres pour bâtir ensemble des propositions à destination du SEPAL. Ce groupe de travail aura donc pour objectif de produire une contribution sur la façon de prendre en compte la culture et le sport dans le SCOT, sans se limiter aux questions d'équipements mais en intégrant aussi la réflexion sur les nouvelles pratiques urbaines et les enjeux sociétaux de ces deux thématiques.

Sur le second axe "*vieillesse de la population*", l'Agence d'Urbanisme s'est saisie du sujet et devrait présenter des éléments de cadrage dans le courant de l'année. Il est donc proposé d'attendre la fin de ces travaux pour engager le Conseil dans cette réflexion.

Par ailleurs, le Conseil de développement dans sa première contribution avait émis l'idée d'élaborer une grille d'analyse de la multipolarité qui pourrait être appliquée aux projets futurs. Le SEPAL s'est lui-même saisi de ce travail et devrait lui soumettre une proposition début 2008 sur laquelle le Conseil de développement sera amené à réagir.

En parallèle, le Conseil de développement, soucieux de participer à la construction de la métropole, a prévu un Forum avec les conseils de développement des territoires voisins sur les enjeux métropolitains en matière d'aménagement du territoire vus de la société civile.

2.2 Groupe de travail Développement durable

En 2007, un groupe de travail spécifique a été constitué pour répondre à la saisine du Grand Lyon concernant la mise en place d'indicateurs de développement durable et l'actualisation de l'Agenda 21.

Au cours de ces travaux, le groupe a fait émerger deux axes de poursuite des travaux, l'un portant plutôt sur la veille en matière d'urbanisme durable, l'autre portant plutôt sur les actions que pourraient faire les membres du Conseil en matière de développement durable avec l'idée de concrétiser ces propositions dans le cadre d'un guide citoyen des bonnes pratiques.

Au-delà de ces travaux, les membres du Conseil s'accordent à dire que le développement durable ne peut être isolé du reste et devra être pris en compte dans l'ensemble des travaux des groupes et des commissions.

Le thème de travail finalement choisi pour l'année 2007-2008 est plus particulièrement celui de l'Urbanisme durable dans le but d'établir un certain nombre de propositions qui seront soumises au Grand Lyon.

2.3 Groupe de travail « solidarité et co-développement »

Ce groupe est issu des propositions faites lors de la contribution sur l'économie responsable remise en janvier 2007. Dans cette contribution, le Conseil de développement proposait trois axes de travail pour faire suite aux réflexions du Forum pour une mondialisation responsable, dont l'axe de la sphère « collective » – avec la proposition de regarder le co-développement au travers de sa traduction sur le territoire local notamment .

L'objectif de ce groupe est de mettre en visibilité les potentialités du territoire pour développer la solidarité internationale et le co-développement comme une spécificité lyonnaise, non seulement au niveau de la structuration des acteurs du domaine, très nombreux dans la métropole, mais aussi au niveau des initiatives citoyennes en matière de coopération internationale, faisant ainsi notamment suite aux travaux développés dans Lyon 2020.

3. Activités complémentaires

3.1 Le développement économique de la métropole - compétitif et responsable

Ce sujet émane d'une part d'une forte attente des acteurs économiques du Conseil de développement pour que l'économie soit plus présente dans les débats sur l'avenir de l'agglomération, faisant le constat du manque de visibilité, pour les autres acteurs de la société civile, de leurs actions pour le développement harmonieux de la métropole.

Il fait également suite au troisième axe proposé dans la contribution sur l'économie responsable de janvier 2007 qui était intitulé : « la responsabilité sociale et territoriale des entreprises », demande qui avait été fortement portée par les syndicats.

Pour cela, des séances d'échanges et de débats seront organisées autour des questions suivantes :

- quelles sont les stratégies métropolitaines en matière de développement économique ? (GLEE bilan général, pôles de compétitivité, OnlyLyon, LVE, requalification des ZA/ZI, etc.)
- comment se structure l'Économie métropolitaine ? (pôle de compétitivité, pôles d'excellence, clusters, tissu de PME, etc.)
- quelles sont les conditions et les perspectives de ce développement dans un contexte compétitif, durable et responsable ?

3.2 La « métropole des Savoirs »

Dans sa contribution sur la vision métropolitaine, le Conseil de développement a fait apparaître l'importance de travailler sur la question de la culture, cette fois prise au sens très large du savoir sous toutes ses formes, de son partage et de sa diffusion. Le thème de la métropole du Savoir était même apparu comme un axe de positionnement stratégique pour l'agglomération dans les années à venir.

Pour préparer l'ouverture d'un groupe de travail, un groupe de réflexion préalable regroupant les acteurs de l'éducation, de l'université, de la recherche, de l'économie, de la culture, des médias sera mis en place sur autour des 2 thématiques suivantes :

- Le rapprochement des « producteurs de savoir » ou « comment tisser des liens autour de l'offre globale de savoir accessible à tous ? »
- La diffusion de ces savoirs auprès du plus grand nombre, avec notamment un travail sur les outils, les supports, les lieux et les modalités possibles de diffusion.

3.3 Séances d'information

Des séances d'information ouvertes sont organisées tous les deux mois environ. Plusieurs sujets ont été identifiés pour l'année 2007-2008 :

- Le Grenelle de l'environnement
- La stratégie économique de la métropole
- Présentation de la Synthèse Millénaire 3 sur la démocratie
- L'articulation des différents documents de planification (SRADT, SCOT, PLU, PDU, PLH, PPA, Plan Climat, etc.)
- Cycle de séances d'information sur les différents territoires de l'agglomération (géographie, chartes, plans, projets en cours, enjeux économiques, urbains, sociaux, etc.)

3.4 Cycle de conférence en partenariat avec l'ENS

Ce cycle est le 7^{ème} d'une série dont le Grand Lyon est partenaire depuis l'origine, aux côtés d'Économie et Humanisme au démarrage. Le thème retenu pour cette année est « **Individualisme et dynamiques collectives** »

3.5 Représentation du Conseil de développement dans différentes instances et démarches :

- Comité de suivi de la Charte de la participation,
- Comités de suivis participatifs des grands projets d'agglomération faisant l'objet de concertations approfondies,
- Conférence d'agglomération de l'Habitat et Atelier de renouvellement urbain,
- Coopération métropolitaine - démarche de collaboration des conseils de Vienne, Saint Etienne, Nord Isère et Grand Lyon, animée par la Région Urbaine de Lyon,
- Contrats territoriaux emplois formation mis en place par la Région,
- Coordination nationale des Conseils de développement.